

Pour le Maire et par délégation,
 Madame Stéphanie MACZUHA
 Directrice Générale des Services



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 13 Mars 2024

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 6 Présents : 21 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 14</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le treize mars à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 27-02-2024 <u>Date d'affichage</u> 27-02-2024</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Éric EGO, Pascal ROUSSEAU, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Martine DELZENNE, Mélanie DELANNOIS Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Sandrine SPARTY, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN ABSENT : ABSENTS EXCUSÉS : ONT DONNÉ PROCURATION : Quentin BERNARD, Mélanie DELANNOIS, Carole HURIAU, Bernard DELEMER, Frédérique FERREIRA, Serge BEAREZ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Audrey VERHAEGUE</p>

Délibération n°6/2024/LM/SM

Objet : Demande de subvention Dotation Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024

Le Point Rencontre Jeunesse est actuellement installé dans les locaux de l'école Brassens à Marchiennes.

Afin de développer une politique jeunesse pointue ouverte au plus grand nombre et à l'aune du départ de la Trésorerie de Marchiennes vers les Services de Gestion Comptable d'Orchies, il est envisagé d'installer le PRJ dans les locaux de l'ancienne perception.

Si des travaux d'installation d'une nouvelle chaudière ont été fait récemment, le bâtiment comporte des huisseries bois simple vitrage ne permettant pas réaliser des économies d'énergie.

Une société a été contactée pour réaliser un premier devis et le coût des travaux s'élève à 70 406, 90 euros HT soit 84 488,28 euros TTC.

Compte tenu du coût, la collectivité envisage de demander la DETR pour amoindrir le coût initial d'investissement.

Cette dernière portée à hauteur de 40 % (plafond maximum sur le montant hors taxes des travaux) permettrait de compter sur une recette de 28 162,76 euros.

BUDGET PRÉVISIONNEL PROJET RÉNOVATION PERCEPTION POUR INS

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
 Reçu en préfecture le 15/03/2024
 Publié le **15 MARS 2024**
 ID : 059-215903758-20240315-2024_DM_874-DE

CHARGES			
Nature des Travaux	Total devis en IHT	Total devis en TTC	
Ancienne perception RDC et sous-sol			
Changement de 12 fenêtres			
Changement de 2 portes d'entrée			
Changement de 7 châssis fixes	40 805,46 €	48 966,55 €	
Ancienne perception 1er étage			
Changement de 10 fenêtres	29 601,44 €	35 521,73 €	
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-
TOTAL CHARGES	70 406,90 €	84 488,28 €	
Reste à charge collectivité	56 325,52 €		

Autofinancement		
Subventions Publiques		
• Etat		
Agence Nationale du Sport		
Dotaton d'Équipement des Territoires Ruraux 40%		28 162,76 €
Dotaton de Soutien à l'Investissement Local		
Dotaton Politique de la Ville		
Autres (préciser)		
• Collectivités territoriales		
Région (préciser le dispositif sollicité)		-
Département (préciser)		-
Intercommunalité (préciser)		
Commune (préciser)		
• Fonds européens (détailler)		
• Autres organismes publics (détailler)		
Aides Privées		
Donations, legs		
Mécénat		
Fondation		
Fédérations/Ligues		
Clubs		
TOTAL RECETTES		28 162,76 €

Pour le Maire et par délégation,
 Madame Stéphanie MACZUHA
 Directrice Générale des Services



Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer en autorisant Monsieur le Maire à signer cette demande de subvention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu la circulaire préfectorale du 13 décembre 2023 proposant l'appel à projet DETR

Considérant qu'il est nécessaire de changer les huisseries des bâtiments de l'ancienne perception pour permettre des économies d'énergie plus efficaces

Considérant la possibilité de demander la DETR auprès des services de l'Etat à hauteur de 28 162,76 euros

Le Conseil Municipal décide :

- Article 1 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à l'obtention de cette DETR 2024,
- Article 2 :** d'inscrire cette recette sur les imputations budgétaires 2024 correspondantes.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité
 Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Laurent MARTINEZ

